



# LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA  
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

## REDACTION

Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles  
TEL. 345 61 32

## ADMINISTRATION

avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - Tél. 425 04 76  
CCP 000-0213393-90 «LE CHASSEUR ARDENNAIS» 1080 BRUXELLES

Le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais pour la première fois détenteur du  
**CHALLENGE « FUSILIER D'ASSAUT »**



Le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais s'est vu confier le Challenge « Fusilier d'Assaut » 1973-1974. C'était la première fois qu'un régiment d'infanterie légère, appartenant aux Forces de l'Intérieur, remportait cette compétition.

Sur notre photo, lors de la remise du Challenge à Weiden par le lieutenant général Teysen, CCFBA, de droite à gauche : le lieutenant général Breck, commandant alors les FDI et qui est maintenant commandant en chef en Allemagne, le sergent milicien qui porte le Challenge, le lieutenant-colonel Bertrand, chef de Corps du 3 ChA, le général-major Broekmans, commandant opérationnel FDI, et le colonel BEM Delvenne, G3/FDI.

**27 avril - Florenville - Congrès national**



## UN DON EXCEPTIONNEL

Le président national a reçu, à l'intention de la Fraternelle, un don particulièrement important : quatre cent mille francs. Il émane d'une personnalité luxembourgeoise, grande amie des Chasseurs Ardennais, qui n'en est d'ailleurs pas à sa première générosité à notre égard. Son geste est d'autant plus admirable qu'elle tient absolument à conserver l'anonymat. Faut-il souligner que nous lui sommes redevables d'une infinie gratitude ?

Le choix de la disposition de cette somme m'étant laissé à titre personnel, j'ai décidé de l'affecter au bulletin, étant entendu que son utilisation sera répartie sur plusieurs années.

A. H.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le samedi 22 mars, le conseil d'administration, élargi aux représentants de toutes les sections, s'est réuni à Arlon durant toute la journée. Il s'est occupé principalement de la préparation du congrès national de Florenville et d'examiner, de façon approfondie, les résultats de l'exercice social écoulé, de manière à limiter la partie administrative de l'assemblée générale. Il a été également question des diverses manifestations de l'année 1975, du bulletin, de l'octroi des médailles du mérite, du mouvement quinquennal de distinctions honorifiques, de la création de nouveaux « souvenirs », etc...

## IN MEMORIAM

### Le major Gaston LUYCKX

Le 4 mars, est décédé, à Woluwé-Saint-Pierre, le major du Génie e.r. Gaston Luyckx qui, en 1940, commandait la Cie TTr de la 2e Division de Chasseurs Ardennais. Le major Luyckx aura ainsi suivi dans la tombe, à quelques mois près, son collègue de la 1<sup>re</sup> D Ch. A. le colonel Georges Riche.

Capitaine en 1940, il avait été blessé par bombe d'avion le 27 mai à Ondank, près de Wingene. Né en 1904, il avait été placé en position de retraite le 1er janvier 1948.

La Fraternelle présente à Mme Luyckx, à ses enfants et petits-enfants ses bien sincères condoléances.

# LA VIE DE LA FRATERNELLE

## PRINCIPALES MANIFESTATIONS EN 1975

Voici, tel qu'il se présente actuellement, le calendrier des principales manifestations arrêtées pour 1975 :

27 avril : Congrès national à Florenville.

6 et 7 mai : Fastes du 3 ChA.

8 mai : - 11 h. Bruxelles

- 18 h. Liège

Commémoration nationale  
du XXX<sup>e</sup> anniversaire  
de la Libération

9 et 10 mai : Fastes du 1 ChA.

25 mai : Commémoration à Courtrai et à Vinkt du  
XXXV<sup>e</sup> anniversaire de la Bataille de la Lys.

30 mai : 11 h. à Arlon : Fête de l'Infanterie.

26 au 29 juin : Marche du Souvenir et de l'Amitié.

Un dimanche de septembre :

Inauguration du nouveau Monument national  
Martelange.

## Soutien du Bulletin

Exercice social 1974-1975

Report du numéro précédent	4.290
Anonyme	400.000
Section du Brabant	10.000
Section de Huy	1.000
Anonyme, Bressoux	500
Mme Raymond Reuter, Arlon	500
P. Lenglez, Tournai	300
Mme Warnimont, Bruxelles	300
Général e.r. L. Champion, Bruxelles	250
G. Neyens, Bruxelles	250
P. Andries, Bruxelles	200
Abbé A. Baumal, Châtelaineau	200
Major L. Coquij, Bruxelles	200
Marcel Garroy, ancien 3 Ch. A., Marcinelle	200
Général e.r. R. Lecocq, Bruxelles	200
J. Lemaire, Bruxelles	200
Colonel e.r. F. Vandewalle, Bruxelles	200
A. Leduc, Namur	150
Mme Piedboeuf, Liège	150
E. Wauters, Bruxelles	150
G. Bouvier, Namur	100
R. Collin, Bruxelles	100
J. Guilmin, Bruxelles	100
Commandant e.r. G. Hautecler, Krainem	100
A. Jancloes, Jalhay	100
A. Kimmmer, Bruxelles	100
R. Muller, Zaventem	100
Tadino, Liège	100
Colonel R. Wandervelle, Liège	100

J. Destrumet, Tourinnes-St-Lambert 50

Total au 5 mars 1975 420.190

Un grand merci à tous. Le fait que nous ayons reçu un don exceptionnel, dont l'utilisation s'étendra sur plusieurs années, ne doit pas ralentir l'intérêt de nos autres lecteurs.

## LE MAJOR HUMBLET PREND SA RETRAITE

Le major Alex Humblet, chef de Corps à l'Etat-Major de la province de Namur, a pris sa retraite à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1975.

Né à Dinant, ancien élève de l'Ecole des Cadets et de l'Ecole Militaire, ayant milité dans la Résistance, le major Humblet a fait notamment partie du 2 ChA et de l'EI, et il fut aussi commandant en second du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais. Très attaché à son béret vert, il a joué un rôle déterminant dans la préparation, l'an dernier, de notre congrès national de Namur, orchestrant notamment avec combien d'autorité et de méticulosité la belle cérémonie de la rue de Fer.

Nous lui souhaitons une retraite très heureuse.

## MARIAGES

Le 8 février dernier, a été célébré à Hamme le mariage de M. Jean-Pierre Liebens, fils du colonel BEM, ancien commandant du 1 ChA, et de Mme Liebens, avec Mlle Denise De Brouwer.

A Vielsalm, le 25 janvier, Mlle Marielle Schmitz, fille de l'ancien secrétaire de la section de Vielsalm et de Mme Georges Schmitz, a épousé M. Jean-Claude Fery.

A tous, nos vœux de bonheur !

DIMANCHE 27 AVRIL 1975  
A FLORENVILLE

# Congrès National de la Fraternelle

organisé par la section de Florenville

## PROGRAMME

9 h. 15 : Hommage au mémorial de la Résistance franco-belge du Banel (délégation restreinte)

A partir de 9 h. 30 :

Rassemblement, place de l'église

10 h. 00 : Messe à la mémoire de nos Morts, homélie et bénédiction du drapeau de la section par l'Abbé L. GILLET curé de Chassepierre et ancien Chasseur Ardennais

11 h. 00 : Cortège avec Musique vers la Place Albert 1<sup>er</sup>

Remise du drapeau à la section de Florenville

Dépôt de fleurs au Monument

Défilé devant les Autorités

11 h. 30 : Assemblée générale en la salle « La Gaumaise »

12 h. 30 : Vin d'honneur offert par l'Administration communale de Florenville

13 h. 30 : Banquet, Institut de l'Etat à Izel

## MENU (275 F tous frais compris)

Velouté aux asperges

Quiche Lorraine

Bœuf rôti jardinière, pommes persillées

Tarte glacée

Café

Par personne : 1/2 bouteille de vin blanc  
1/2 bouteille de vin rouge

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- 1) Le présent avis tient lieu de convocation à tous les membres de la Fraternelle.
- 2) Les frais de participation au banquet sont de 275 F par personne. Les inscriptions seront clôturées le 15 avril. Il est insisté de façon pressante pour que dans la mesure du possible, chacun s'inscrive dans sa section; ceux qui voudraient cependant souscrire individuellement sont priés de verser 275 F, avant le 15 avril, au CCP 804897 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, 22, rue d'Orval, Florenville.
- 3) Participera notamment au cortège, aux cérémonies patriotiques et au défilé, l'harmonie royale Caecilia d'Izel.
- 4) Pour les retrouvailles, un bar sera installé dans la salle du banquet.
- 5) Les participants sont invités à porter, tous, leur béret vert et leurs décorations.
- 6) En ce qui concerne la messe, les participants sont invités, dès leur arrivée, à prendre place dans la grande nef de l'église. Seuls les drapeaux formeront haie sous le porche, et pénétreront dans l'édifice à la suite des plus hautes personnalités; ils se rangeront ensuite à l'emplacement indiqué. A l'issue de l'office, les drapeaux sortiront les premiers, mais les autres participants sont priés de rester en place pour laisser sortir d'abord les autorités.
- 7) Le cortège des Anciens Chasseurs Ardennais se formera par pelotons, dès la sortie de l'église.

Tous en béret vert, à Florenville !





## MARIAGES

Sgt Adam avec Mlle Nicole Leduc  
J.-C. Paquot Maria Petrombla  
SLT Beudels Monique Lantin  
Adjt Lambert Michèle Duts  
Cpl Hilgers Renate Kuhl  
Bernd Marx Eveline Schleich  
Daniel Leclercq Anita Reybroeck  
Gérard Verbeiren Chantal Stauteman  
Michel Herreman Liliane Van Bever  
Marcel et Monique, enfants du Cdt et Mme Felon et M. et Mme Oudart.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

## NAISSANCES

Véronique, chez le caporal et Mme Labbé.

## PENSION

L'adjudant André Archambeau a été mis à la pension de retraite le 1er février 1975.

Nous lui souhaitons une longue et paisible retraite.

## NOMINATIONS

Au grade de :

1 Lt : les SLT Moury et Bodart ;

1 Sgt : les Sgt Antoine, Sainte, Keldenich, Philippart et Vandevelde ;

Sgt : Haagmans, Arents, Haubourdin, Pêcheur, Wanet, Roman D'Ertbuer, Dejardin, Degroote, Liégeois, Guisen, Torbeyns, Rabozée, Renson.

Au grade d'adjudant-chef : l'Adjt Pessier.

Au grade d'adjudant : le 1 Sgt Maj Servais.

Au grade de caporal : Vanlinthout, Weicker, Speniek, Vandewalle, Hosten, Mahieux, Duchatelet, Henrard, Beduwe, Delciscard, Vandesaende, Colmant, Van Steenkiste, Deberg, Gennette, Lecerf, Lelong, Martinelle, Stassin, Vanmaercken, Léonet, Van Coppenolle, Groux, Massi, Crets, Gerkens, Niessen, Buffaert, Cambier, Adam, Cools.

Nous les félicitons vivement.

## COMMISSIONNEMENTS

Au grade de SLT, les COR : Lambert, Crépin, Vanpelt, Delvaux, Bourion, Cornez, Colaïcovo, Defalque, Troch, Beudels.

Au grade de caporal : Doneux, Massut, Galoche, Perot, Valis, Josse, Vanherrewegen, Salmon, Quintart, Berlemont, Declercq.

Avec toutes nos félicitations.

## BREVET MILITAIRE

Lambert, Monnig, Pirnay, Clarembaux, Deprez, Graux, Mahieu, Mayne, Reumont, Colignon, Wilmaert, Fefkenne, Esceri, Bastaens, Biet, Graïde, Chevonnay, Dropsy, Goblet, Godts, Hanappe, Hodin, Lacroix, Martin, Mercier, Pimpurniaux, Plasman, Rositano, Schollissen, Sycœur, Doumont, Preud'Homme, Decort, Parmentier, Masi, Vandiepen, Vranckx, Gerkens, Nelles, Dorval, Harboux, Vandeputte, Vanhieder, Buffaert, Baland, Ernst.



## UN NOUVEAU COMMANDANT EN SECOND

A gauche, le nouveau, le major Cauvin, qui fut d'abord, au 3 Ch. A., le premier secrétaire de la Marche du Souvenir; à droite, le major Kileste qui s'en va à Dailly avec un sourire de... circonstance, c'est-à-dire quelque peu crispé.

## DEPARTS

Le major Kileste nous quitte pour GSG-Orp Pers le 1er avril après 14 années de présence au 1 Ch. A.

Le Lt Geerts a résolu le problème chauffage, direction Afrique via Bn Adm MDN.

Nous leur souhaitons « good luck » dans leurs nouvelles fonctions.

## TROPHEE DU MEILLEUR CHALLENGER

A été octroyé à Jean Valis, de la 1 Cie



## TROPHEE DU RECRUTEMENT DE LA FRATERNELLE

Cette année encore, la Cie EMS l'a remporté. En 1969, 1970 et 1971, il avait été attribué à la 2 Cie. Depuis 1972, il est à la Cie EMS. Et en 1975 ?...



Le premier sergent-major Talbot reçoit, à nouveau, le challenge, des mains du chef de Corps.

## COTISATIONS 1975

Etant donné l'augmentation des matières premières, du papier, des clichés, des tarifs postaux, de la main-d'œuvre, le Conseil d'Administration a été obligé de porter le montant des cotisations à un minimum de 100 FB. C.C.P. pour la Section 1 Ch. A. : 000-0822303-34  
Fraternelle des Chasseurs Ardennais  
Section 1 Ch. A.  
4090 BPS 14 FBA

## UNE NOUVELLE TRACTION AVANT

Ah ! Ce qu'on s'amuse à l'Armée, quand on n'est pas pantoufflard ou tire au flanc !..

\*

## SAINT HUBERT

Comme chaque année, le 1 Ch. A. a fêté dignement son saint patron.

Prise d'armes le matin suivie de compétitions sportives qui se sont terminées en fin d'après-midi.

Messe traditionnelle à 17 h. Pour cette circonstance, notre nouvel aumônier, Hubert Martin, a célébré l'office en vert et rouge.



## ENCORE DU SPORT

(Le 1 Ch. A. champion des FBA en handball)

Le 20 février, le 1 Ch. A. a remporté par 32 à 20 la finale de handball qui se disputait à Weiden (Centre Sportif 1 (BE) Corps) contre le 2 A.

Nos finalistes iront dans les prochains jours attaquer les équipes de Belgique.

## CROSS INTER-CORPS

Le 1 Ch. A. s'est classé 2e au cross de masse inter-corps - 2e tour qui s'est disputé à Spich.

Le 30 janvier, nous avons remporté le Trophée de natation inter-Bn qui était organisé par la 7 Bde Inf B1.



Le colonel B.E.M. Stéphany, commandant de Brigade, remet le trophée au commandant Lenoir, chef de l'équipe de natation.



## DERNIERE MINUTE

### Un bel exploit au challenge du Fusilier d'Assaut

La 2e Cie du 1 Ch A a récidivé un de ses exploits précédents au challenge du Fusilier d'Assaut 1975. En effet, au moment où nous mettions sous presse, nous avons appris que deux de ses sections se sont classées premières ex aequo, remportant ainsi chacune un fanion. Il s'agit des sections des sergents Brevers et Detaille. Bravo !



## 3. CHASSEURS ARDENNAIS

### Remise des Hures

La cérémonie initialement prévue à Eupen le 14 novembre 74 ayant dû être supprimée suite à l'aide à l'agriculture, c'est le 10 janvier 75 qu'eut lieu au quartier Ratz la remise des Hures au cours d'une cérémonie intime. Après le discours du Chef de Corps, les anciens parmi lesquels se trouvaient le Colonel e.r. Marlière, le commandant e.r. Liègeois, Catin, Président de la Section de Vielsalm de la Fraternelle, remirent hures et fourragères aux miliciens du Régiment. Après remise du challenge Saint-Hubert à la 3<sup>e</sup> Cie et de distinctions honorifiques, un défilé clôtura la cérémonie qui fut suivie d'un vin d'honneur au Mess Sous-Officiers.

### Télé-Battle « Blanche-Neige »

Du 14 au 16 janvier 75, se déroula au quartier Ratz un exercice de cadre de longue durée sous forme de Télé-Battle en salle. Cet exercice fut un grand succès et fut suivi dans son intégrité par le Lt-Col Chasseur, commandant du 2<sup>e</sup> Chasseurs à Pied et son S3, le commandant Dewulf, ancien du 3 Ch. A.

### Appuis à d'autres organismes

- Du 6 décembre 74 au 3 janvier 75, le 3 Ch. A. a donné l'instruction commune de base à 106 recrues du CI N° 1. Il en fut de même du 7 février 75 au 28 février 75 pour 108 recrues.
- Le 3 Ch. A. a reçu le 16 février 75 le Club Belgo-Allemand de Weiden qui était en excursion dans la région.



Remise de décorations aux commandants Lorquet et Paquay  
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

### Challenge « Fusilier d'Assaut »

Le 3 décembre 1974 au Club Astoria à Weiden a eu lieu la remise officielle du challenge « Fusilier d'Assaut » au 3<sup>e</sup> Chasseur Ardennais, vainqueur à la compétition 73/74. Une délégation du Régiment assista à cette remise. Le Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel Bertrand, recut le Challenge des mains du Lieutenant-Général Teysen, commandant en chef des forces belges en Allemagne.

### Exercice « Black Pioneers »

Le 3 Ch. A. a organisé les 7 et 8 décembre 74 l'exercice « BLACK PIONEERS » pour le Cercle des Officiers de Réserve de Mons, parrainé par le Régiment. Pas moins de 88 officiers de réserve y participèrent. Cet exercice consistait au départ de refuges, en une infiltration suivie de préparation et de mise en œuvre de destruction sur l'Amblève. Le platoon était formé du cadre du Régiment.



Joseph Ricaille, le secrétaire modèle de la section de Houffalize — la plus importante de la Fraternelle — remet une fourragère à un jeune Bâret vert

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

## Le major Engels a quitté le 3 Ch. A.



Né à Warnach (Tintange) le 21 avril 1932, le major Engels a fait pratiquement toute sa carrière aux Chasseurs Ardennais. Après plusieurs années passées au 1 Ch. A., il rejoint le 3 Ch. A. le 14 septembre 70 pour exercer la fonction de Commandant en Second du Bataillon, fonction qu'il va occuper pendant quatre ans. Par son sens de l'organisation et son souci permanent du détail, il contribue efficacement au déroulement parfait de quatre éditions de la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Par une recherche personnelle, il rédige à l'intention des marcheurs la brochure « Guide de la Marche du Sou-

venir et de l'Amitié » qui connaît un grand succès. Son amour de l'histoire militaire est à la base de la salle « Traditions » du Régiment qui regroupe des nombreux souvenirs depuis le 10Li jusqu'à nos jours. On peut donc dire que le major Engels laisse derrière lui quatre années bien remplies passées au 3 Ch. A.

Le 16 septembre 74, le Major Engels a quitté le 3 Ch. A. pour rejoindre l'Ecole d'Infanterie où il remplit la fonction de Chef du Bureau des Etudes et des Expérimentations. Mais il est certain que de cœur il demeure « Chasseur Ardennais ».

### Fête de Saint-Eloi

Le personnel mécanicien a fêté dignement la fête de Saint-Eloi le 29 novembre 1974. Le Lt-Col Bertrand, Chef de Corps et le major Bern Brisy, Commandant en second, accompagnés de leurs épouses ont assisté à toutes les activités organisées à cette occasion. Une messe fut lue dans les garages par Monsieur l'Aumônier CAR Margraff. Au cours de cette messe, fut bénie une statue de Saint-Eloi offerte au peloton maintenance par le bataillon. A l'issue de la messe, un apéritif précéda le banquet organisé au Mess Sous-Officiers. Une sauterie intime termina cette soirée.

### Fête de la St-Nicolas

La fête de Saint-Nicolas a été organisée le 1<sup>er</sup> décembre 1974 au quartier Ratz. Après une séance de cinéma, parents et enfants se retrouvèrent au Mess Sous-officiers pour un goûter au cours duquel le Grand Saint distribua les caâteaux à plus de 100 enfants de militaires du Régiment.

### Fête de la Dynastie

Une délégation du 3 Ch. A., conduite par le Chef de Corps, le Lt-Col Bertrand, a assisté au Te Deum chanté à l'église de Vielsalm. Un vin d'honneur fut ensuite offert aux autorités civiles et religieuses dans les salons du Mess Officiers « Le Réalis ». Le vin d'honneur fut suivi du traditionnel repas de corps auquel participa un grand nombre d'officiers de réserve en congé illimité mais affectés au 3 Ch. A. Vin d'honneur et repas de corps furent également organisés par les sous-officiers et volontaires de carrières.

Le Bal de la Dynastie fut, cette année, organisé le 22 novembre 1974 dans les salons du Mess Officiers. L'ambiance dura jusqu'aux petites heures. Parmi les nombreux invités ayant accepté l'invitation, il faut signaler la présence du Colonel BEM Braun, Chef d'EM/FDI et Commandant de Brigade pour le Bataillon, accompagné de son épouse.

## LA VIE AU BATAILLON

### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

- Par arrêté royal du 14 novembre 1974
- La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold au major BEM Brisy R.
- La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1<sup>er</sup> sergent-major Tisse R.
- La Décoration Militaire de 1<sup>re</sup> classe au 1<sup>er</sup> sergent-major Steenhout G.

### CHEVRONS D'ANCIENNETE

- Le 2<sup>e</sup> chevron d'ancienneté
- à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1974 au 1<sup>er</sup> Sgt Etienne J.
- à la date du 1<sup>er</sup> décembre 1974 au 1<sup>er</sup> Sgt Crenierine F.

### COMMISSIONNEMENT

- Au grade de sous-lieutenant de réserve :
  - 1<sup>er</sup> octobre 1974 : Spoden.
- Au grade de caporal de réserve à la date du
  - 1<sup>er</sup> novembre 1974 : Lesenfans J.-M.
  - 1<sup>er</sup> février 1975 : Linckweller R., Corath P., Francard M., Graf F., Henzen G., Simon E., Bruls G., Drosson K., Stun W., Devillé A., Cremer H., Thess H., Leys H., Droullor E., Timmerman R.

### MISE EN CONGE ILLIMITE

- A la date du
  - 9 octobre 1974 : caporal VC Schaus H.
  - 7<sup>7</sup> décembre 1974 : sous-lieutenant de réserve Poskin, Spoden, Wanlin.
  - 2 janvier 1975 : Sgt CSOR Micha P.
  - 26 février 1975 : Sgt CSOR Dupont D., Flammia L., Langhor J., Spoden H., Tandekki R.

### PASSAGES

- Le 1<sup>er</sup> sergent Etienne au 4<sup>e</sup> Groupe Mobile de Gendarmerie le 27 décembre 1974.

### ARRIVÉES AU 3 CH. A.

- Les adjudants COR Malaise G. et Depreter M., le 26 décembre 1974.
- Le soldat VC Paquay H., le 31 janvier 1975.

### OFFICIERS DE RESERVE EN PRESTATION VOLONTAIRE D'ENGAGEMENT

- En prestation volontaire d'engagement d'un an
  - à la date du 29 janvier 1975 : sous-lieutenant Gergis J.-L.
  - à la date du 21 février 1975 : sous-lieutenant Gudenkauf J.
  - à la date du 1<sup>er</sup> mars 1975 : sous-lieutenant médecin Tourbach M.

### NOMINATIONS

- Le 1<sup>er</sup> octobre 1974
  - au grade de sous-lieutenant de réserve : sous-lieutenant commissionné Vliegen.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 1974
  - au grade de caporal de réserve : Hurler J.-P., Pleyers J.
- Le 28 décembre 1974
  - au grade de capitaine-commandant : capitaine Paquay L.
  - au grade d'adjudant-chef : adjudant Dierinck A.
- Le 27 décembre 1974
  - au grade de capitaine-commandant de réserve : capitaine de réserve Danéve A.
- Le 1<sup>er</sup> janvier 1975
  - au grade de sous-lieutenant de réserve : sous-lieutenant commissionné Poskin, Spoden, Wanlin.

### MARIAGES

- Le caporal VC Arens T. a épousé, le 26 décembre 1974, Mademoiselle Monika Werding.
- Le caporal milicien Droullor E. a épousé, le 16 janvier 1975, Mademoiselle Bernadette Nilles.

### BREVET MILITAIRE

- Hurler J.-P., Pleyers J.-J.

# LOIS SUR LA MILICE ET DISPENSES

Dans la ligne de ce que nous écrivions dans notre dernier numéro (page 10), nous avons adressé au ministre de l'Intérieur, en date du 24 décembre, une lettre dont voici un extrait :

« Cette situation n'est pas très grave pour les jeunes gens des grandes villes, où il existe des services de milice spéciale qui se chargent de leur faire connaître leurs droits ; en revanche, dans les petites communes rurales, il est bien difficile à un secrétaire communal de comprendre les textes en question, et il m'est revenu d'ailleurs que ces derniers semaines, nombre de jeunes gens qui pourraient bénéficier de la dispense du service militaire sont quand même envoyés au Centre de Recrutement et de Sélection.

« Sous l'empire de la législation antérieure, il n'y avait pas de gros problèmes puisque le CRS pouvait libérer automatiquement du service tous ceux qui remplissaient les conditions légales ou réglementaires pour ne pas l'effectuer. Or, la nouvelle législation impose qu'une demande soit introduite pour le 5 janvier 1975 : il y a risque certain que de nombreux jeunes gens qui pourraient bénéficier d'une dispense et qui habitent la campagne, soient contraints de faire leur service militaire quand d'autres, habitant grandes communes, en seront dispensés.

« C'est pourquoi je me permets de vous suggérer d'inviter de concert avec votre collègue de la Défense nationale de continuer à permettre — du moins pendant quelque mois — au Service des Libérations du Petit-Château de faire profiter des avantages légaux les miliciens qui se sentent et qui réuniraient les conditions voulues. »

« Reste, le ministre de la Défense nationale peut fort bien décider, pour raisons sociales, de plaser les intéressés en congé pour toute la durée de leur service. La nouvelle législation contient aussi des dispositions concernant les anciens combattants militaires. En effet, elle a pour objet de compter comme service de frères la qualité non seulement de prisonnier politique ou de prisonnier de guerre mais aussi celle de résistant ou de déporté dans le cas de père, pour les anciens combattants, on exige un service lors d'une campagne de l'Armée belge ou de la Force publique dans le chef d'un fils ou d'une fille. Il faut bien dire que trente ans après la fin de la seconde guerre mondiale et l'exception faite de la campagne de Corée qui remonte tout de même à près d'un quart de siècle — on ne trouve plus guère, dans une famille dont un fils est appelé à faire éventuellement son service militaire, des frères ou sœurs de celui-ci qui auraient la qualité d'anciens combattants.

« Ces dispositions légales créent des situations ahissantes. En effet, le second fils d'un résistant, inscrit dans un registre venant durant quelques semaines et n'ayant participé à aucune opération, ou le second fils d'un déporté de que quelques semaines aussi — par exemple depuis Athus jusqu'à Plélange il y a eu des cas où — sera dispensé du service militaire, alors que ne sera pas le second fils d'un combattant de mai 1940 ayant fait souvent dix-sept mois de service militaire et neuf mois de mobilisation, pas plus que le second fils d'un combattant pendant cinq ans de la section belge de la RAF ou des autres Forces belges de la Grande-Bretagne. Cela ne paraît profondément injuste. Aussi, je ne doute pas que vous voudrez bien mettre à l'étude la révision de ces dispositions.

Le ministre nous a répondu ce qui suit, en date du 14 janvier :

« Lors de la publication au Moniteur de la susdite loi, un communiqué de presse a été largement diffusé à ce sujet et aussi bien par la presse écrite que par la radio et la télévision. Ce communiqué attirait, entre autres, l'attention sur le délai fixé pour l'introduction des demandes d'exemption.

« Les administrations communales sont en possession de tous les renseignements utiles, et doivent pouvoir communiquer toutes informations nécessaires au candidat milicien. La législation de milice précise que toute demande d'exemption doit être introduite durant le mois de janvier de l'année qui précède celle de la levée à laquelle appartient le milicien. Le délai est donc d'un mois.

« Pour les miliciens de la levée 75, cette disposition n'a pu être appliquée, vu que la nouvelle loi ne fut approuvée et publiée qu'après janvier 1974 ; de ce fait, une période de trois mois fut fixée pour permettre aux miliciens intéressés d'être suffisamment informés de cette nouvelle législation. Cette période a été reprise dans la loi.

Cette réponse ne nous satisfaisant pas, une nouvelle lettre a été adressée au ministre le 27 janvier :

« Je ne puis dissimuler ma grande déception à la suite de votre lettre VDG/31M du 14 janvier, relative aux lois sur la milice. Je comprends fort bien qu'ayant donné vos multiples charges, vous n'avez pas été en mesure de suivre personnellement cette affaire.

« Je me dois cependant de souligner que le texte élaboré par vos services ne répond que partiellement aux questions soulevées dans ma missive du 24 décembre 1974, et qu'il contient au moins une erreur de terminologie quand on écrit, à deux reprises « exemption », alors qu'il s'agit de dispense.

« D'autre part, je conteste absolument que les intéressés soient bien informés des possibilités ouvertes par les nouvelles lois. Je puis attester avoir reçu des demandes d'informations, verbales ou écrites, émanant de nombreuses régions de recrutement Chasseurs Ardennais, s'agissant tantôt de localités importantes et tantôt de petites communes : dans tous les cas, on n'avait pas compris ou on avait mal compris certaines dispositions légales intervenues récemment, et ce après avoir cependant, le plus souvent, pris contact avec l'administration communale. D'ailleurs, je suis persuadé que le Service de Milice du Gouvernement provincial du Luxembourg devrait pouvoir vous éclairer sur le nombre de dossiers qu'il aura dû envoyer à des communes pour complément d'information, encore que ce relevé serait assez peu indicatif puisque n'y figurent pas — et pour cause — tous ceux qui, par ignorance, n'ont pas demandé à profiter des possibilités offertes par la nouvelle législation.

« De mémoire, le plus souvent, je puis vous citer les noms d'un certain nombre de localités d'où me sont parvenues des demandes d'informations : Auby, Barvaux, Beaurang, Dietrich, Grand-Halleux, Chevigny, Erzee, Houffalize, Bilsen, Libramont, Neufchâteau, Vielsalm.

« J'attire aussi votre attention sur le fait que votre lettre ne répondait pas à mes remarques au sujet de la situation désavantageuse qui est faite aux anciens combattants.

« Personnellement, je ne suis nullement en faveur d'une dispense du service militaire, et je suis plutôt porté à demander l'égalité de tous les citoyens devant ce devoir civique ; mais à partir du moment où le législateur ou bien l'exécutif établit des dispositions de faveur pour des catégories de citoyens particulièrement méritants, je crois qu'elles doivent venir jouer en faveur de tout le monde. Aussi, mon intention est de vous en parler simplement pour but d'obtenir qu'il soit le monde — et plus particulièrement les habitants des communes rurales — soit bien informé de la situation.

Dans l'interval, un parlementaire s'était adressé à M. Michel pour attirer son attention sur le fait que les anciens combattants étaient défavorisés, parce que ne figurant pas à la liste des bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale dont les mérites patriotiques valaient service de frère. Voici la réponse du ministre :

« La fait que la catégorie des anciens combattants ne figure pas dans l'énumération de l'article 12, § 1er, 5° bis, ou que le père du milicien n'a pas été mentionné sous le titre d' de l'article précité, inséré dans les lois coordonnées sur la base par la loi du 30 juillet 1974, ne résulte nullement d'une méconnaissance des mérites de ces personnes, mais est exclusivement commandé par des considérations d'ordre pratique en rapport avec les besoins de l'armée.

« En effet, si le législateur, en fixant les conditions supplémentaires à remplir pour obtenir la dispense du chef d'un service de frère, avait dû tenir compte de tous les citoyens qui ont eu à souffrir de la guerre, le nombre des miliciens en droit de prétendre à cette dispense aurait été tel que la formation du contingent en eût été compromise.

« Afin d'éviter d'en arriver à cette situation et pour permettre à l'Etat de continuer à honorer ses obligations militaires internationales qu'il a contractées, le législateur s'est vu dans l'obligation d'opérer un choix. Celui-ci s'est donc porté par priorité sur les catégories de personnes qui ont subi, du fait de la guerre, les plus graves dommages physiques ou moraux.

« Pour la dispense du chef d'un service de frère, le législateur a donc estimé logiquement devoir déterminer les mêmes catégories que celles auxquelles le milicien devait appartenir en vertu de l'article 87, § 1er, C. des lois sur la milice pour pouvoir prétendre, sous l'ancien régime, à la libération du chef d'un service de frère. »

Il est évident que les services du ministère de l'Intérieur ont fait commettre à leur ministre une grosse maladresse, car qui oserait prétendre qu'un combattant de 1940-1945 peut se prévaloir de moins de mérites et a subi moins de dommages, du fait de la guerre, qu'un résistant de quelques jours ou qu'un déporté ?

La FNL, de son côté, s'éleva à bon droit contre le fait que les invalides de guerre ne figuraient pas à la liste de l'article 12, § 1er, 5° bis. Ce n'est pas tout à fait exact, car en fait, seuls les invalides de guerre combattants militaires et non PG — c'est-à-dire, le plus souvent, des classes — sont exclus de ladite liste. En revanche, les invalides PG, PP, résistants ou déportés (pour ces derniers, ceux qui bénéficient des lois sur les pensions de réparation) figurent parmi ceux qui sont avantagés pour les dispenses.

Réponds, une fois de plus, qu'en ce qui nous concerne, nous ne sommes guère favorables à toutes ces dispenses du service militaire ; mais à partir du moment où l'on en établit, il nous paraît inconcevable que les combattants militaires, parfois avant de très grands mérites, soient moins bien considérés que toutes les autres catégories de victimes du devoir patriotique.

A. H.



## LE TUEUR D'ADONIS

Le sanglier se retrouve souvent dans la mythologie. On sait la légende d'Adonis, jeune Grec d'une beauté si merveilleuse que Vénus elle-même, la déesse de l'Amour (il est vrai qu'elle n'en était pas à une amoureuse près), déserta l'Olympe pour le suivre à la chasse. Las ! Il fut tué par un... sanglier. Vénus, provisoirement désespérée, obtint de Jupiter qu'il changeât le cadavre en... anémone.

Il est vrai que comme elle était légère et oublieuse, elle voulait peut-être donner une signification de coup de vent à son amour pour Adonis, attendu qu'en grec, « anemos » signifie « vent ».

Adonis est devenu le type de la beauté masculine, mais c'est aussi, le plus souvent, un terme péjoratif. Si un sanglier fonça sur lui, sans doute était-ce parce que ce monstre à face humaine était jaloux de la perfection du compagnon de Vénus.

## LE « VRAI » SUISSE DE L'ETRANGER

Il existe, à l'étranger, de nombreuses colonies suisses, bien groupées, et dont les membres disposent de certains droits dans le pays d'origine. Selon une terminologie fort heurieuse, les Helvètes vivant à l'étranger forment ce qu'on a dénommé « la cinquième Suisse ». Mais seuls les jeunes gens qui reviennent volontairement en Suisse pour y effectuer leur service militaire — ce qu'on dénomme là-bas « l'école de recrues » — ont droit à la qualification de « vrais Suisses de l'étranger ». Ils y ont d'autant plus de mérite que le gouvernement de Berne ne prend en charge les frais de voyage que si ces jeunes recrues ne restent en Suisse que six mois.

## PLUS DE GUERRE ?

Nous avons lu naguère cet excellent écho dans un périodique distribué « toutes boîtes » dans l'agglomération bruxelloise, et qu'on dit très proche de l'état-major de la Défense nationale.

« Moi, je ne ferai jamais mon service militaire ! » de me dit un garçon sympathique, en tenant par l'épaula sa jolie pépète, genre blond, yeux de biche.

Je répondis « OK, mon vieux, mais tu va épouser cette belle petite... ».

« Ça oui ! » me dit-il.

« Et tu auras des enfants... ».

« Deux ou trois » précisa-t-il, tandis que la pépète approuvait.

« Supposez qu'une guerre éclate un jour. Que feras-tu ? ».

Le garçon me regarda, siéré, et me lança cette phrase décisive : « Il n'y aura plus jamais de guerre ».

On croyait ça aussi, après 1918, et on le crut après 1945 qui fut suivi de la guerre en Corée, au Vietnam, au Moyen-Orient, etc.

## ENTREZ DONC...

Il se continue ainsi :

Je renoue l'entretien : « Donc, si jamais une guerre survient, tu serais incapable de défendre ta femme et tes gosses. Un vrai mouton, tout gentil, tout frisé. Tu dirais à l'ennemi : Entrez donc, servez-vous, vous êtes chez vous... ».

Le garçon paraissait de plus en plus étonné, je lui dis : « Si en 1914 et en 1940, ton grand-père et ton papa avaient raisonné comme toi, que serais-tu aujourd'hui ? ».

C'est curieux, mais personne n'ose poser cette question-là aux jeunes gens.

On préfère les flatter. Parce que c'est plus facile. Et que ça rapporte des voix, aux élections.

## COGESTION DANS L'ARMÉE ?

Le gouvernement allemand compte mettre la cogestion en vigueur dans les grandes entreprises. Certains voudraient même l'introduire dans l'armée. Les autorités de la Bundeswehr ont rejeté les propositions parce que la cogestion s'oppose à la notion de devoir.

L'armée, on elles ajoutée, doit prendre des décisions rapides et posséder une grande mobilité. Elle ne peut accepter une division de la responsabilité et la cogestion conduisait inévitablement à une perte d'autorité.